



NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

INITIATEURS	MEDTECH (SA) ET MILLENNIUM VENTURES (SARL)
SOCIETE VISEE	SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE
NATURE DE LA NOTE D'INFORMATION	NOTE PREPAREE CONJOINTEMENT PAR LES INITIATEURS ET S2M
NOMBRE D' ACTIONS VISEES	L'ENSEMBLE DES ACTIONS NON DETENUES PAR LES INITIATEURS ET CHADHA HOLDING, SOIT 264 414 ACTIONS
PRIX PAR ACTION	160 MAD
MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE	42 306 240 MAD
DUREE DE L'OFFRE	DU 28/09/2020 AU 16/10/2020 INCLUS

ORGANISME CONSEIL



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité des Marchés des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 36 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC en date du 18 septembre 2020 sous la référence VI/EM/022/2020

Avertissement

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de participer à l'Offre ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Offre proposée.

Sommaire

Avertissement.....	2
Sommaire	3
Abréviations	5
Définitions.....	6
Partie I. Attestations et coordonnées.....	7
I- Représentant des Initiateurs de l'opération.....	8
II-Directoire de la société visée – S2M.....	9
III-Commissaires aux comptes	10
IV-L'organisme conseil.....	13
V-Le conseiller juridique	14
VI-Les responsables de l'information et de la communication financières	15
Partie II. Présentation générale de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire.....	16
I-Contexte de l'Offre	17
II- Cadre légal de l'Offre	18
III- Objectifs de l'Offre.....	19
IV- Accords pouvant avoir une incidence sur l'Offre.....	20
Partie III. Teneur de l'Offre	21
I- Titres visés par l'Offre.....	22
II- Titres proposés en règlement de l'Offre.....	22
III- Impacts de l'Offre.....	22
IV- Seuil de renonciation et autres conditions suspensives.....	23
Partie IV. Eléments d'appréciation du prix de l'Offre	24
I- Evaluation des titres visés par l'Offre.....	25
II- Evaluation des titres proposés en règlement de l'Offre	27
III- Synthèse de l'évaluation et éléments d'appréciation du prix	27
Partie V. Modalités de l'Offre.....	29
I- Calendrier de l'Offre.....	30
II- Modalités de participation à l'Offre.....	31
III- Modalités de traitement des ordres	323
Partie VI. Initiateurs de l'Offre	34
I-Identification des Initiateurs	35
II- Informations sur les Initiateurs	36
III- Présentation de la Société Visée	49
IV- Lien des Initiateurs avec la Société.....	54
Partie VII. Intentions des Initiateurs.....	56
I-Intention de l'initiateur	57
II-Financement de l'Offre.....	58
III-Perspectives chiffrées	58
Partie VIII. Avis des organes de gouvernance	60

I-Avis des organes de l'initiateur.....	61
II-Avis des organes de la société visée.....	65
Partie IX. Annexes.....	67

Abréviations

AG	Assemblée Générale
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CA	Conseil d'Administration
CMP	Cours Moyen Pondéré
FCP	Fonds Commun de Placement
MAD	Dirhams
MMAD	Millions de dirhams
MMMAD	Milliards de dirhams
MPEF	Maghreb Private Equity Fund
NA	Non Applicable
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPR	Offre Publique de Retrait
R&D	Recherche et Développement
S2M	Société Maghrébine de Monétique
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
VAR	Variation
VE	Valeur d'Entreprise

Définitions

Contrôle	A le sens qui lui est attribué à l'article 144 de la loi n°17-95 tel que modifiée et complétée.
Fintech	L'expression Fintech combine les termes « finance » et « technologie » : elle désigne une start-up innovante qui utilise la technologie pour repenser les services financiers et bancaires.
Groupe Medtech	Désigne la société Medtech SA ainsi que l'ensemble de ses filiales.
Initiateurs	Désigne les initiateurs de l'Opération : Medtech SA et Millennium Ventures SARL.
Loi 26-03	Désigne le Dahir n° 1-04-21 du 1er rabii I 1425 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifiée et complétée.
Medtech SA	Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 6.041.600 Dirhams dont le siège social est sis à Casablanca, 74, Bd. Abdelmoumen, 20340 immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 210907.
Membres de l'action de concert	Les sociétés Medtech SA et Millennium Ventures SARL qui sont réputés agir de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03.
Millennium Ventures SARL	Société à responsabilité limitée au capital de 400.000,00 Dirhams dont le siège social est sis à Casablanca, 74, Boulevard Abdelmoumen, 20340, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 102819.
Offre	Offre Publique d'Achat Obligatoire.
Offre Publique d'Achat Obligatoire	L'OPA est la procédure qui permet à une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, dénommée l'initiateur, de faire connaître publiquement qu'elle se propose d'acquérir contre rémunération en numéraire tout ou partie des titres donnant accès au capital social ou aux droits de vote d'une société dont les titres sont inscrits à la cote. L'OPA vise à assurer la transparence du marché en permettant le respect des principes d'égalité des actionnaires, d'intégrité du marché et de loyauté dans la transaction et la compétition. Elle ne peut avoir pour objet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ni de porter atteinte aux intérêts économiques stratégiques nationaux. Le dépôt d'une Offre Publique d'Achat est obligatoire quand une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, plus de 40% des droits de vote d'une société dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse.
Opération	Désigne la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.
Société ou S2M SA	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de DH 40.603.500,00 ayant son siège social à Casablanca, Casa Near Shore Park – 2C – 306 1100 , Boulevard El Qods, Quartier Sidi Maarouf immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 43625.

Partie I. Attestations et coordonnées

I. Représentant des Initiateurs de l'opération

I.1. Identité

Raison sociale	Medtech SA	Millennium Ventures SARL
Représentant légal	Said Rkaibi	Said Rkaibi
Fonction	Président Directeur Général	Associé Gérant
Adresse	74, bd Abdelmoumen Casablanca	
Numéro de téléphone	+ (212) 522 77 56 20	
Numéro de fax	+ (212) 522 98 75 05	
Adresse électronique	Said.rkaibi@medtech.ma	

I.2. Attestation

Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions S2M

Monsieur Said Rkaibi, en sa qualité de Président du conseil d'administration de la société Medtech SA et en sa qualité de gérant associé de la société Millennium Ventures SARL, atteste que les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société S2M pour fonder leur jugement sur l'Offre Publique d'Achat Obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de Medtech SA et de Millennium Ventures SARL.

Les Initiateurs de l'Offre attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

Casablanca, le 17 septembre 2020

Said RKAIBI

Medtech SA

Président Directeur Général

Said RKAIBI

Millennium Ventures SARL

Associé Gérant

II. Directoire de la société visée – S2M

II.1. Identité

Raison sociale	S2M
Président du Directoire	Abdelaziz Daddane
Adresse	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Boulevard El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 522 87 83 00
Numéro de fax	+ (212) 522 87 83 33
Adresse électronique	Adaddane@s2m.ma

II.2. Attestation

Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions S2M

Monsieur Abdelaziz Daddane, en sa qualité de Président du Directoire de la société S2M, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société S2M pour fonder leur jugement sur l'Offre Publique d'Achat Obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que le Directoire de S2M adhère aux objectifs et intentions de Medtech SA et de Millennium Ventures SARL telles que précisées dans la présente note d'information.

Casablanca, le 17 septembre 2020

Abdelaziz Daddane

S2M

Président du Directoire

III. Commissaires aux comptes

III.1. Commissaire aux comptes de Medtech SA

III.1.1. Identité

Raison sociale	KPMG
Représentant légal	Fouad Lahgazi
Adresse	11 Avenue Bir Kacem, Rabat 10170
Numéro de téléphone	+ (212) 537 63 37 02
Numéro de fax	+ (212) 537 67 37 11
Adresse électronique	flahgazi@kpmg.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2013
Date d'expiration du mandat actuel	L'assemblée qui approuve les comptes 2021

III.1.2. Attestation de concordance du commissaire aux comptes

Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions S2M

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Medtech SA contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Medtech SA, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Le commissaire aux comptes

Fouad Lahgazi

KPMG

Associé

Casablanca, le 17 septembre 2020

III.2. Commissaire aux comptes de Millennium Ventures SARL

Les comptes de la société Millennium Ventures SARL ne sont pas vérifiés par un commissaire aux comptes.

En effet, selon les dispositions de l'article 12 de la loi n°5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation :

Les associés peuvent nommer à la majorité des associés, un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Toutefois, sont tenues de désigner un commissaire au moins, les sociétés dont le chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice social, dépasse le montant de cinquante millions de dirhams, hors taxes. A cet égard, sur la période 2017-2019, Millennium Ventures a réalisé un chiffre d'affaires par exercice inférieur à cinquante millions de dirhams.

III.3. Commissaires aux comptes de S2M

III.3.1 Identité

Raison sociale	El Jerari Audit & Conseil	Deloitte Audit
Représentant légal	Mohamed El Jerari	Hicham Belemqadem
Adresse	18, Rue Oumaima Sayeh Quartier Racine 20100 Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C Tour Ivoire 3 - 3ème étage La Marine Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 39 67 00	05 22 22 40 25
Numéro de fax	05 22 39 62 01	05 22 22 40 78
Adresse électronique	Info@eljerariaudit.com	hbelemqadem@deloitte.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2010	2014
Date de renouvellement du dernier mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

III.3.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes

Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes de S2M

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de S2M contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de S2M, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Mohamed El Jerari

Hicham Belemqadem

El Jerari Audit & Conseil

Deloitte Audit

Associé

Associé

Casablanca, le 17 septembre 2020

IV. L'organisme conseil

IV.1. Identité

Raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Mehdi Jalil Drafate
Fonction	Président du Directoire
Adresse	63, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	+212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mj.drafate@bmcek.co.ma

IV.2. Attestation de l'organisme conseil

Objet : Attestation de l'organisme conseil BMCE Capital Conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard de l'Opération proposée.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies notamment, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'information et éléments de compréhension auprès du management des Initiateurs ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 de Medtech SA ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 de Millennium Ventures SARL ;
- L'analyse des comptes sociaux de S2M SA afférents aux exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- L'analyse des rapports et des procès-verbaux de Conseil d'Administration de Medtech SA relatifs à la présente opération ;
- L'analyse des rapports et des procès-verbaux de Gérance de Millennium Ventures SARL relatifs à la présente opération ;
- L'analyse des rapports et des procès-verbaux du Directoire de S2M SA relatifs à la présente opération ;
- Les informations et données sectorielles analysées dans le cadre des travaux de valorisation ;
- Les autres informations fournies par les Initiateurs et S2M SA.

A notre connaissance, la note d'information contient toutes les informations nécessaires aux actionnaires de S2M pour fonder leur jugement sur l'Offre qui leur est faite. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 16 septembre 2020

Mehdi Jalil Drafate

BMCE Capital Conseil

Président du Directoire

V. Le conseiller juridique

V.1. Identité

Raison sociale	Kettani Law Firm
Représentant légal	Azzedine Kettani
Fonction	Avocat agréé auprès de la Cour de Cassation
Adresse	8, rue Lahcen El Basri –ex Boileau - 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 522 43 89 00
Numéro de fax	+212 522 20 59 25
Adresse électronique	k@kettlaw.com

V.2. Attestation

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Medtech SA et Millennium Ventures SARL et à la législation marocaine.

Cette Offre ne nécessite pas d'autorisations préalables de la part d'autorités ou d'autres instances.

Casablanca, le 16 septembre 2020

VI. Les responsables de l'information et de la communication financière

VI.1. Medtech SA

Raison sociale	Medtech SA
Responsable	Redouane Bennani
Fonction	Secrétaire Général
Adresse	74, Bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 522 77 56 20
Numéro de fax	+ (212) 522 98 75 05
Adresse électronique	rbennani@medtech.ma

VI.2. Millennium Ventures SARL

Raison sociale	Millennium Ventures SARL
Responsable	Said Rkaibi
Fonction	Associé Gérant
Adresse	74, bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 522 77 56 20
Numéro de fax	+ (212) 522 98 75 05
Adresse électronique	Said.rkaibi@medtech.ma

VI.3. S2M

Raison sociale	Société Maghrébine de Monétique - S2M
Responsable	Abdellah Elkhsoui
Fonction	Responsable administratif et financier
Adresse	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 87 83 00
Numéro de fax	05 22 87 83 33
Adresse électronique	aekhsoui@s2m.ma

Partie II. Présentation générale de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire

I. Contexte de l'Offre

La présente note d'information est préparée conjointement par les initiateurs et la société S2M.

En février 2016, la société Medtech SA a acquis sur le marché central de la bourse, une participation de 31,9%, soit 258 987 actions au cours unitaire de 210 MAD, dans le capital de la société S2M SA auprès de la société Maroc Invest Finance Groupe pour le compte de ses fonds MPEF, MPEF II et Africinvest. Cette opération a permis à Medtech SA de devenir l'actionnaire de référence de S2M SA.

A l'issue de cette transaction, les participations des initiateurs dans le capital de S2M se présentaient comme suit :

	Quantité	% du capital S2M	Poids dans les participations cumulées dans S2M par les Membres de l'action de concert
Medtech SA	258 987	31,89%	92,59%
Millennium Ventures SARL	20 733	2,55%	7,41%
Total général	279 720	34,44%	100,00%

Source : Medtech SA

Medtech SA et son actionnaire majoritaire Millennium Ventures SARL (détenant le contrôle de celle-ci au sens de l'article 144 de la 17-95 sur la société anonyme tel que modifiée et complétée), ont déclaré agir de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03 tel que modifiée et complétée, et ont déclaré leur intention de renforcer leur participation dans le capital de la Société S2M.

En décembre 2018, Medtech SA, agissant de concert avec Millennium Ventures SARL, a franchi le seuil réglementaire de 33,33% du capital et des droits de votes de la Société S2M suite à l'achat, sur le marché central de la bourse, de 18 000 actions S2M au cours unitaire de 250 MAD.

La participation globale de Medtech SA et Millennium Ventures SARL dans le capital de S2M, arrêtée à fin décembre 2018, est de 38,47% détaillée comme suit :

	Quantité	% du capital S2M	Poids dans les participations cumulées dans S2M par les Membres de l'action de concert
Medtech SA	276 987	34,11%	88,67%
Millennium Ventures SARL	35 379	4,36%	11,33%
Total général	312 366	38,47%	100,00%

Source : Medtech SA

A la veille de l'acquisition ayant déclenché le franchissement de seuil de participation de 40%, objet de la présente note d'information, les participations de Medtech SA et Millennium Ventures SARL dans le capital de S2M se présentaient comme suit :

	Quantité	% du capital S2M	Poids dans les participations cumulées dans S2M par les Membres de l'action de concert
Medtech SA	276 987	34,11%	88,30%
Millennium Ventures SARL	36 579	4,50%	11,70%
Total général	313 566	38,61%	100,00%

Source : Medtech SA

Le 12 Mai 2020, les sociétés Medtech SA et Millennium Ventures SARL ont procédé à l'achat de

respectivement 5,52% et 2,93% du capital et des droits de vote de la Société S2M au prix de 150,2 MAD par action sur le marché central de la bourse, détaillé comme suit :

	Quantité	% du capital S2M	Poids dans les participations cumulées dans S2M par les Membres de l'action de concert
Medtech SA	44 829	5,52%	65,36%
Millennium Ventures SARL	23 757	2,93%	34,64%
Total	68 586	8,45%	100,00%

Source : Medtech SA

Le détail des participations de Medtech SA et Millennium Ventures SARL dans le capital de S2M à la suite de l'opération susvisée se présente comme suit :

	Quantité	% du capital S2M	Poids dans les participations cumulées dans S2M par les Membres de l'action de concert
Medtech SA	321 816	39,63%	84,21%
Millennium Ventures SARL	60 336	7,43%	15,79%
Total	382 152	47,06%	100,00%

Source : Medtech SA

La participation globale desdites sociétés, agissant de concert, s'élève précisément à 47,06% franchissant ainsi le seuil de participation de 40%.

II. Cadre légal de l'Offre

II.1. Franchissement de seuil

Le Conseil d'Administration de Medtech SA et l'Assemblée des associés de Millennium Ventures SARL tenus en date du 14 Mai 2020, ont pris acte du caractère obligatoire de l'Offre Publique d'Achat sur les actions S2M, suite au franchissement du seuil de 40% dans le capital et les droits de vote de cette dernière.

Le directoire de S2M SA, réuni en date du 15 mai 2020, a pris acte de l'obligation de lancement de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de S2M non détenues par les Initiateurs.

II.2. Dépôt du projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire

Ainsi, et conformément à l'article 18 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifiée et complétée, les Membres de l'action de concert ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire visant l'ensemble des actions non détenues par les Initiateurs, à savoir 429 918 actions de la Société.

Le projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire a été déposé auprès de l'AMMC le 28 Mai 2020 et l'avis de recevabilité a été publié le 17 Juillet 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de la Société Chadha Holding (détenant 165 504 actions) a décidé de ne pas apporter les actions S2M qu'elle détient à l'Offre Publique objet de la présente note d'information. Par conséquent, le nombre de titres visés par l'Offre s'établit à 264 414 actions.

II.3. Cotation des actions de S2M

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03 tel que modifiée et complétée, à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions S2M.

L'AMMC, après avoir publié son avis de recevabilité sur l'Offre dans un journal d'annonces légal le 17/07/2020, a demandé à la bourse de Casablanca de reprendre la cotation de l'instrument S2M le 20/07/2020.

II.4. Autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances

En application de l'article 29 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifiée et complétée, l'AMMC a soumis le projet d'offre au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts économiques stratégiques nationaux. Le Ministre de l'Economie et des Finances n'a pas formulé d'objection sur le présent projet d'offre publique d'achat.

II.5. Décisions des organes sociaux des Initiateurs

Le Conseil d'Administration de Medtech SA et l'Assemblée des Associés de Millennium ventures tenus en date du 14 Mai 2020, ont pris acte du caractère obligatoire de l'Offre Publique d'Achat sur les actions S2M à la suite du franchissement du seuil de 40% et ont autorisé le lancement de l'OPA Obligatoire par l'action de concert constituée par Medtech SA et Millennium Ventures SARL sur l'ensemble des actions de S2M non détenues par elles-mêmes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de la Société Chadha Holding (détenant 165 504 actions) a décidé de ne pas apporter les actions S2M qu'elle détient à l'Offre Publique objet de la présente note d'information. Par conséquent, le nombre de titres visés par l'Offre s'établit à 264 414 actions.

II.6. Décisions des organes sociaux de S2M

Le directoire de S2M SA, réuni en date du 15 mai 2020, a pris acte de l'obligation de lancement de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de S2M, non détenues par les Initiateurs, Medtech SA et Millennium Ventures SARL, à savoir 429 918 actions, représentant 52,94% du capital et des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de la Société Chadha Holding (détenant 165 504 actions) a décidé de ne pas apporter les actions S2M qu'elle détient à l'Offre Publique objet de la présente note d'information. Par conséquent, le nombre de titres visés par l'Offre s'établit à 264 414 actions.

La Société S2M SA, représentée par son directoire, adhère aux objectifs et intentions des initiateurs dans le cadre de cette opération.

III. Objectifs de l'Offre

La société Medtech SA, et son actionnaire de référence Millennium Ventures SARL, ont franchi le seuil des 40% du capital de la Société à la suite d'un achat en bourse en date du 12 Mai 2020, et détiennent ainsi une participation globale de 47,06%.

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, objet de la présente note d'information, vise l'acquisition des actions S2M non détenues par les Initiateurs Medtech SA et Millennium Ventures SARL, ainsi que par Chadha Holding (suite à la décision de l'Assemblée Générale de cette dernière pour ne pas participer à l'Offre) conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'OPA Obligatoire s'inscrit aussi dans la continuité de la stratégie des initiateurs à savoir leur engagement auprès de la société visée (S2M) depuis 2016.

A travers sa participation dans le capital de S2M, le Groupe Medtech ambitionne de réaliser un certain nombre d'objectifs stratégiques notamment :

- Le renforcement du positionnement du Groupe Medtech dans le secteur innovant des solutions de paiement et de la Fintech ;
- Le renforcement des capacités de la Société S2M en termes d'investissements en Innovation et R&D ;
- L'accélération de l'exposition internationale du Groupe Medtech en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.

IV. Accords pouvant avoir une incidence sur l'Offre

Dans le cadre de cette OPA Obligatoire, aucun accord entre les initiateurs (Medtech SA et Millennium Ventures SARL) n'a été conclu avec les autres actionnaires de S2M.

Conformément aux accords intervenus entre les Initiateurs, le Conseil d'Administration de Medtech SA, tenu le 14 mai 2020, approuve l'engagement par Medtech SA d'acquérir seule de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées à l'OPA Obligatoire par les actionnaires de la société S2M étant entendu que les initiateurs demeurent solidairement responsables des obligations qui leur incombent en vertu de la loi 26-03 relatives aux offres publiques.

Partie III. Teneur de l'Offre

I. Titres visés par l'Offre

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des titres visés par l'Offre Publique d'Achat Obligatoire :

Code ISIN	MA0000012106
Nature des titres visés	Actions de S2M toutes de même catégorie
Nombre de titres visés	264 414
Part du capital visé par l'Offre	32,6% (part du capital non détenue par les Initiateurs et par Chadha Holding dont l'Assemblée Générale a décidé de ne pas participer à l'Offre)
Prix proposé	160 MAD par action
Mode de règlement	Entièrement en numéraire

II. Titres proposés en règlement de l'Offre

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire visée par cette note d'information ne comporte pas de règlement en titres.

III. Impacts de l'Offre

La présente Offre Publique d'Achat Obligatoire n'aura aucun impact sur le capital de S2M. Quant aux initiateurs le pourcentage de détention dans le capital de la société visée serait de 72,2% pour Medtech SA et 7,4% pour Millennium Ventures SARL.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de S2M avant et après l'Offre, dans le cas où toutes les actions visées par l'Offre Publique d'Achat Obligatoire seraient apportées par les autres actionnaires (autres que les Initiateurs et Chadha Holding) :

	Actionnariat avant opération au 11/09/2020		Actionnariat après opération	
	Nombre de titres S2M	% du capital et de droits de vote	Nombre de titres S2M	% du capital et de droits de vote
Medtech SA	321 816	39,6%	586 230	72,2%
Millennium Ventures SARL	60 336	7,4%	60 336	7,4%
Total initiateurs	382 152	47,1%	646 566	79,6%
Chadha Holding	165 504	20,4%	165 504	20,4%
AMKD	37 186	4,6%	0	0,0%
Membres du Conseil de Surveillance ¹	17	0,0%	0	0,0%
Flottant en bourse ²	227 211	28,0%	0	0,0%
Total	812 070	100,0%	812 070	100,0%

En effet, conformément aux accords intervenus entre les Initiateurs :

¹ Actions de garantie détenues par les membres du Conseil de Surveillance.

² Le flottant en bourse inclut le personnel de S2M

- Le Conseil d'Administration de Medtech SA, tenu le 14 mai 2020, approuve l'engagement par Medtech SA d'acquiescer seule de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées à l'OPA Obligatoire par les actionnaires de la société S2M SA.

- L'Assemblée des associés, tenue le 14 mai 2020, approuve la renonciation par Millennium Ventures SARL au profit de Medtech SA, à l'achat des actions apportées à l'OPA Obligatoire par les actionnaires de la société S2M SA, et ce de manière ferme et irrévocable.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de Chadha Holding a décidé de ne pas participer à l'OPA Obligatoire objet de la présente note d'information.

IV. Seuil de renonciation et autres conditions suspensives

Non applicable compte tenu du caractère obligatoire de l'offre.

Partie IV.
l'Offre

Éléments d'appréciation du prix de

I. Évaluation des titres visés par l'Offre

Les travaux de valorisation des actions de la société S2M ont été réalisés par les Initiateurs en concertation avec BMCE Capital Conseil dans le cadre de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.

I.1. Méthodes écartées

I.1.1. Méthode des Discounted Cash Flows

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels (ou méthode des Discounted Cash Flows – DCF) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers financiers de la société.

Cette méthode d'évaluation donne une vision dynamique de la valeur d'une entreprise et se base sur des projections de flux de trésorerie disponibles générés par l'exploitation, en prenant en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de l'actif économique de la Société, tels que les projets de développement, la rentabilité économique, la structure financière et le risque intrinsèque.

La valeur des fonds propres (V_{fp}) est obtenue de la manière suivante :

$$V_{fp} = VE - EFN$$

Où :

- VE : Valeur d'Entreprise ;
- EFN : Endettement Financier Net.

Calcul du taux d'actualisation :

Le taux d'actualisation utilisé pour la valorisation des fonds propres par la méthode des DCF est égal au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le CMPC correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Ladite rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par une entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$CMPC = R_c \times E / (D+E) + r_d \times (1-T) \times D / (D+E)$$

Où :

- r_c : Coût des fonds propres ;
- E : Valeur de marché des fonds propres ;
- D : Valeur de marché de la dette ;
- r_d : Coût de la dette avant impôt ;
- T : Taux d'imposition effectif des résultats.

➔ L'incertitude liée au contexte actuel mondial de la pandémie du COVID-19 ne permet pas (i) de réaliser des perspectives financières suffisamment fiables et (ii) de déterminer certains paramètres essentiels à l'application de cette méthode dont notamment le coût des fonds propres qui dépend de la prime prospective du marché action et du beta du secteur. Dans ce contexte, la méthode des DCF n'a pas été retenue.

I.1.2. Méthode des comparables boursiers

La méthode des multiples de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société évaluée les multiples de valorisation (ratios de valorisation) observés sur un échantillon de sociétés cotées présentant des similitudes notamment en termes de critères d'activités, de modèle économique et de profil financier ;

La pertinence de la méthode des comparables boursiers est liée à la capacité à définir un échantillon de sociétés comparables en termes de taille, d'activité, de marchés desservis, de présence géographique, de contrôle de capital, de marges, de croissance, etc.

Les multiples d'entreprises similaires cotées en bourse sont déterminés sur la base de données financières, de projections financières faisant l'objet d'un consensus et élaborées par des analystes financiers.

→ Cette méthode n'est pas pertinente dans le contexte actuel puisqu'elle se base sur des multiples prévisionnels qui aujourd'hui sont difficilement estimables. En effet, il est difficile d'anticiper l'évolution économique au Maroc et à l'international et son impact sur le secteur. En outre à l'international, du fait de l'impact hétérogène de la crise COVID-19 sur les marchés boursiers selon les pays, il est difficile d'établir un échantillon de sociétés comparables au niveau international en isolant l'impact conjoncturel de la pandémie COVID-19.

I.2. Méthodes retenues

I.2.1. Méthode du Cours Moyen Pondéré – CMP

La méthode du cours moyen pondéré par les volumes est une approche intrinsèque qui consiste à retenir comme valeur des fonds propres la capitalisation boursière moyenne de la société pondérée par les volumes échangés sur le marché sur une période significative déterminée.

L'évaluation par la méthode du cours moyen pondéré est l'une des méthodes les plus utilisées pour la détermination du prix de souscription dans le cadre d'une action cotée à la Bourse de Casablanca.

Le cours moyen pondéré de l'action S2M est calculé sur les périodes significatives suivantes : 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an.

Présentation de l'historique du cours

Le cours SPOT du titre S2M s'établit comme suit :

Cours spot au 13/05/2020*	155 dirhams
Nombre d'actions	812 070 actions
Capitalisation boursière	125 870 850 dirhams

* La transaction ayant mené au franchissement de seuil ayant eu le lieu le 12/05/2020, la date de référence dans le cadre de cette méthode est le 13/05/2020.

L'analyse du cours CMP (1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an) ressort comme suit :

Période	Du	Au	CMP en dirhams
Spot	-	13/05/2020	155,0 dirhams
CMP 1 mois	13/04/2020	13/05/2020	150,1 dirhams
CMP 3 mois	13/02/2020	13/05/2020	152,4 dirhams
CMP 6 mois	15/11/2019	13/05/2020	168,5 dirhams
CMP 1 an	13/05/2019	13/05/2020	186,4 dirhams

Source : Bourse de Casablanca

Compte tenu de (i) l'évolution du cours de l'action S2M, et (ii) des volumes échangés sur le marché, les CMP 1 mois, CMP 3 mois et CMP 6 mois et CMP 1 an ont été retenus comme étant les cours moyens pondérés les plus pertinents.

La moyenne des CMP s'établit comme suit :

Période	Du	au	CMP en dirhams
CMP 1 mois	13/04/2020	13/05/2020	150,1 dirhams
CMP 3 mois	13/02/2020	13/05/2020	152,4 dirhams
CMP 6 mois	13/11/2019	13/05/2020	168,5 dirhams
CMP 1 an	13/05/2019	13/05/2020	186,4 dirhams
Moyenne			164,4 dirhams

Source : Bourse de Casablanca

➔ **Par conséquent, selon la méthode du CMP, et sur la base de la moyenne des quatre CMP retenus, la valeur de l'action S2M s'établit à 164,4 MAD.**

Il est à noter que la date de référence retenue pour la détermination des périodes d'observation est le 13 mai 2020 correspondant au lendemain de l'acquisition des titres par les initiateurs de l'OPA Obligatoire.

I.2.2. Méthode de la référence transactionnelle

Le 12 Mai 2020, Medtech SA ainsi que Millennium Ventures SARL ont réalisé une transaction significative sur le capital de la société S2M soit 8,4% du capital au cours de 150,2 MAD par action. Le prix de clôture au 12 mai était de 156,45 MAD/action.

➔ **Par conséquent, le prix retenu sur la base de cette dernière référence transactionnelle est de 150,2 MAD par action.**

II. Évaluation des titres proposés en règlement de l'Offre

Non applicable

III. Synthèse de l'évaluation et éléments d'appréciation du prix

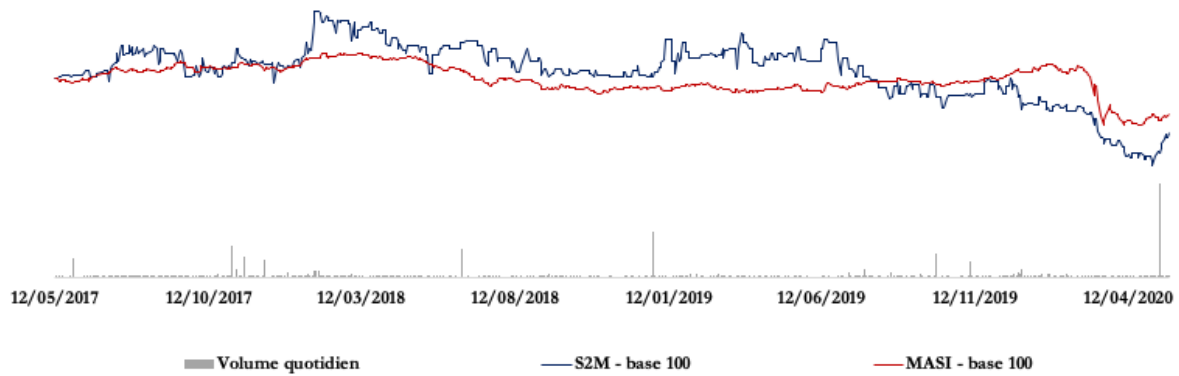
La synthèse des travaux de valorisation ressort comme suit :

Méthode	Valeur/action (en MAD)	Nombre de titres	Valeur des fonds propres (en MAD)	Pondération de la méthode	Prime/Décote par rapport au prix de l'Offre
Cours moyen pondéré	164,4	812 070	133 481 666	50%	-2,7%
Référence transactionnelle	150,2	812 070	121 972 914	50%	6,5%
Valorisation moyenne	157,3				1,7%
Prix de l'Offre	160,0	812 070	129 931 200		

Les travaux de valorisation font ressortir un prix de 160,0 MAD représentant une prime de 3,2% par rapport au cours spot du 13/05/2020 et de 6,5% par rapport au prix d'acquisition des actions achetées par les initiateurs de l'OPA le 12/05/2020 (150,2MAD/action).

III.1. Évolution du cours boursier du titre S2M

Le graphique ci-dessous présente l'historique de l'évolution du cours du titre S2M (base 100) au niveau de la Bourse des Valeurs de Casablanca, en comparaison avec l'évolution du MASI (base 100), et ce, sur les trois dernières années :



Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-dessous présente la performance du titre S2M sur la dernière année :

Période	Du	Au	Performance
1 mois	13/04/2020	13/05/2020	+1,1%
3 mois	13/02/2020	13/05/2020	-25,5%
6 mois	13/11/2019	13/05/2020	-32,6%
1 an	13/05/2019	13/05/2020	-44,7%

Source : Bourse de Casablanca

Partie V. Modalités de l'Offre

I. Calendrier de l'Offre

	Etapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'Opération par la Bourse de Casablanca	26/08/2020
2	Émission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'OPA Obligatoire	18/09/2020
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	18/09/2020
4	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'Opération	21/09/2020
5	Publication par les Initiateurs de la Note d'information sur un journal d'annonces légales	23/09/2020
6	Ouverture de la durée de l'OPA Obligatoire	28/09/2020
7	Clôture de la durée de l'OPA Obligatoire	16/10/2020
8	Réception par la Bourse de Casablanca des ordres d'apports des titres collectés, à travers l'outil OCS, avant 12h00	19/10/2020
9	Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	20/10/2020
10	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	21/10/2020
11	Remise par la Bourse de Casablanca des résultats de l'OPA Obligatoire aux collecteurs d'ordres	22/10/2020
12	- Enregistrement de l'Opération en bourse - Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif aux résultats de l'Opération	26/10/2020
13	Publication par Medtech, représentant des Initiateurs, des résultats de l'Opération dans un journal d'annonces légales	27/10/2020
14	Règlement livraison	02/11/2020

II. Modalités de participation à l'Offre

II.1. Durée de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire

L'Offre portera sur une durée de 15 jours de bourse, du 28/09/2020 au 16/10/2020 inclus.

II.2. Bénéficiaires

La présente OPA Obligatoire s'adresse à tous les détenteurs des actions S2M à l'exception des Initiateurs et de Chadha Holding.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres (banques et société de bourses) les documents suivants :

- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;
- Une attestation de blocage des actions apportées (fournie par les teneurs de comptes) ;
- Un justificatif d'identité.

L'ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre.

II.3. Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant apporter les titres à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques, du 28/09/2020 au 16/10/2020 inclus, un ordre de vente conforme au modèle annexé à la présente note.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et des personnes majeures juridiquement incapables peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens.

Les actionnaires pourront apporter leurs actions à travers les ordres de vente par l'intermédiaire d'un tiers à condition que celui-ci fournisse une procuration dûment signée et légalisée.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'Offre.

II.4. Attestation de blocage

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'à la date de règlement livraison. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre. L'attestation de blocage devra être fournie par les teneurs de comptes et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non-résidentes ;

- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par le collecteur d'ordres pour les personnes morales étrangères ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente OPA Obligatoire.

II.5. Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente OPA Obligatoire devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous. L'organisme collecteur d'ordre devra obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapables majeurs	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques résidents marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidents non marocains	Photocopie de la carte de résident
Ressortissants marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques non-résidents non marocains	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

II.6. Commissions

Toutes les commissions relatives à la présente Offre, incluant les commissions d'intermédiation, de la Bourse de Casablanca et du règlement livraison, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires, apportant leurs actions à l'OPA Obligatoire, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

III. Modalités de traitement des ordres

III.1. Centralisation et consolidation des ordres

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par celle-ci aux collecteurs d'ordres demandeurs.

Les collecteurs d'ordre, doivent transmettre le 19/10/2020 avant 12h00 à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des ordres d'apport de titres recueillis dans le cadre d'opération.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 22/10/2020, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

III.2. Enregistrement de l'Offre

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 26/10/2020 par BMCE Capital Bourse (côté acheteur), ainsi que toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

Les organismes collecteurs d'ordre n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la société de bourse choisie par écrit avec copie la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la période de l'offre.

III.3. Règlement / livraison

Le règlement et la livraison des actions S2M seront réalisés le 02/11/2020. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

III.4. Publication des résultats de l'offre

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca le 26/10/2020, ainsi que dans un journal d'annonces légales par les Initiateurs de l'Offre au plus tard le 27/10/2020.

III.5. Modalités d'annulation des ordres

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions de participation et d'identification prévues au niveau de la présente note d'information seront frappées de nullité.

Partie VI. Initiateurs de l'Offre

I. Identification des Initiateurs

Les sociétés Medtech SA et Millennium Ventures SARL sont les initiateurs agissant de concert de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.

I.1. Renseignements à caractère général de Medtech SA

Dénomination sociale	Medtech SA
Siège social	74, Bd Abdelmoumen Casablanca
Téléphone	+ (212) 522 77 56 20
Fax	+ (212) 522 98 75 05
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Numéro du Registre de Commerce	210907
Date d'immatriculation	24/12/2009
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	6 041 600 MAD
Activité	Groupe en technologies de l'information

I.2. Renseignements à caractère général de Millennium Ventures SARL

Dénomination sociale	Millennium Ventures SARL
Siège social	74, Bd Abdelmoumen Casablanca
Téléphone	+ (212) 522 77 56 20
Fax	+ (212) 522 98 75 05
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée
Numéro du Registre de Commerce	102819
Date d'immatriculation	04/05/2000
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	400 000 MAD
Activité	Holding de participations

Les deux Initiateurs agissent de concert dans le cadre de l'OPA Obligatoire.

D'un commun accord entre les Initiateurs, Medtech SA a été désignée seul acquéreur des actions apportées à l'OPA Obligatoire. Toutefois, l'ensemble des Initiateurs susmentionnés demeurent solidairement tenus à toutes les obligations qui leur incombent dans le cadre de l'Opération.

Il convient de noter que Millennium Ventures SARL détient 70% des titres de Medtech SA et en est l'actionnaire de référence.

II. Informations sur les Initiateurs

II.1. Informations relatives à Medtech SA

II.1.1 Description des activités de Medtech SA

Le Groupe Medtech SA est un des leaders du secteur des technologies de l'information avec plus de 30 années de développement de l'industrie des NTIC au Maroc.

Fruit d'une démarche volontariste d'acquisitions externes, ce dernier regroupe une dizaine de sociétés employant près de 1 000 salariés au Maroc et en Europe et se répartit en quatre divisions :

- **Services** : intégration, développement spécifique et édition de logiciels pour des solutions métiers et le traitement intelligent de leurs données ;
- **Infrastructures** : hardware, software et solutions associées et managées (Cloud, Sécurité) ;
- **Télécom** : intégration de solutions complexes de communications ;
- **Moyens de paiement** : équipements, services et édition autour des systèmes de paiement et des transactions sécurisées.

La société Medtech SA détient des participations, notamment au niveau des sociétés suivantes :

Filiales et participations	Activité
Omnidata et ses filiales (Omnishore et OmniAcademy)	Entreprise de Services Numériques
Editinfo IT	Solutions de gestion au profit des entreprises du <i>MidMarket</i> .
Axis Group	Solutions de Business Intelligence et de Big Data en France et au Benelux
Forum International Computer	Solutions d'infrastructures de Data Centres et de Cloud
AEBDM	Solutions de Communications
DDM	Solutions de Télécommunication
NCRM	Solutions de paiement et de ticketing
S2M	Solutions et services de monétiques

La structure d'actionariat de Medtech SA se présente comme suit au 30 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Millennium Ventures SARL	42 476	70%
MCP II Smart ³	10 414	17%
Autres	7 526	13%
Total	60 416	100%

Source : Medtech SA

³ MCP II Smart est un véhicule d'investissement de Mediterraena Capital Partners (« MCP »), société de gestion de fonds de capital-investissement.

II.1.2. Présentation des comptes sociaux de Medtech SA

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Medtech SA sur la période 2017 à 2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Immobilisations en non-valeur	420	280	-33,3%	140	-50,0%	-42,3%
Frais préliminaires	420	280	-33,3%	140	-50,0%	-42,3%
Immobilisations incorporelles	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Immobilisations corporelles	1 295	1 045	-19,3%	963	-7,8%	-13,7%
Terrains	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Constructions	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Matériel de transport	332	249	-25,0%	166	-33,3%	-29,3%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	963	796	-17,3%	629	-20,9%	-19,1%
Immobilisations corporelles en cours	0	0	n.a.	168	n.a.	n.a.
Immobilisations financières	235 388	240 091	2,0%	240 091	0,0%	1,0%
Autres créances financières	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Titres de participation	235 388	240 091	2,0%	240 091	0,0%	1,0%
Écart de conversion – Actif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Actif immobilisé	237 103	241 416	1,8%	241 194	-0,1%	0,9%
<i>En % du total bilan</i>	<i>73,9%</i>	<i>63,8%</i>		<i>62,6%</i>		
Stocks	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Créances de l'actif circulant	78 707	91 890	16,7%	136 004	48,0%	31,5%
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	52	53	3,0%	55	3,0%	3,0%
Clients et comptes rattachés	11 314	19 497	72,3%	16 104	-17,4%	19,3%
Personnel	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
État	3 885	4 638	19,4%	3 380	-27,1%	-6,7%
Comptes d'associés	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres débiteurs	63 457	67 699	6,7%	116 463 ⁴	72,0%	35,5%
Comptes de régularisation actif	0	3	n.a.	2	-42,0%	n.a.
Titres et valeurs de placement	28	5 956	>100%	5 956	0,0%	>100%
Écart de conversion – Actif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Actif circulant	78 736	97 846	24,3%	141 959	45,1%	34,3%
<i>En % du total bilan</i>	<i>24,5%</i>	<i>25,9%</i>		<i>36,9%</i>		
Chèques et valeurs à encaisser	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Banques, T.G & CP	4 907	39 124	>100%	1 922	-95,1%	-37,4%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	0	2	>100%	11	>100%	>100%
Trésorerie – Actif	4 908	39 126	>100%	1 933	-95,1%	-37,2%
<i>En % du total bilan</i>	<i>1,5%</i>	<i>10,3%</i>		<i>0,5%</i>		
Total Actif	320 746	378 388	18,0%	385 087	1,8%	9,6%

Source : Medtech SA

⁴ Cette évolution est principalement expliquée par un prêt entre sociétés du groupe pour le financement d'acquisition d'un complément de participation à l'international et ce, pour un montant de 31,1 MMAD

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Capitaux propres	212 402	231 269	8,9%	246 311	6,5%	7,7%
Capital social	6 042	6 042	0,0%	6 042	0,0%	0,0%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	98 952	98 952	0,0%	98 952	0,0%	0,0%
Réserve légale	604	604	0,0%	604	0,0%	0,0%
Autres réserves	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Report à nouveau	81 891	106 804	30,4%	125 671	17,7%	23,9%
Résultat net de l'exercice	24 913	18 867	-24,3%	15 042	-20,3%	-22,3%
Total des capitaux propres	212 402	231 269	8,9%	246 311	6,5%	7,7%
Capitaux propres assimilés	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Subventions d'investissement	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions réglementées	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Dettes de financement	54 299	75 847	39,7%	94 566	24,7%	32,0%
Emprunts obligataires	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres dettes de financement	54 299	75 847	39,7%	94 566	24,7%	32,0%
Provisions durables pour risques et charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions pour risques	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions pour charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Écart de conversion – Passif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Financement permanent	266 701	307 116	15,2%	340 877	11,0%	13,1%
<i>En % du total bilan</i>	<i>83,2%</i>	<i>81,2%</i>		<i>88,5%</i>		
Dettes du passif circulant	27 045	46 772	72,9%	26 460	-43,4%	-1,1%
Fournisseurs et comptes rattachés	3 582	4 307	20,2%	7 074	64,2%	40,5%
Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Personnel	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Organismes sociaux	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
État	1 947	3 256	67,2%	2 689	-17,4%	17,5%
Comptes d'associés	2 328	4 598	97,5%	6 438	40,0%	66,3%
Autres créanciers	17 177	32 926	91,7%	7 481	-77,3%	-34,0%
Comptes de régularisation passif	2 012	1 685	-16,2%	2 779	64,9%	17,5%
Autres provisions pour risques et charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Écart de conversion – Passif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Passif circulant	27 045	46 772	72,9%	26 460	-43,4%	-1,1%
<i>En % du total bilan</i>	<i>8,4%</i>	<i>12,4%</i>		<i>6,9%</i>		
Crédit d'escompte	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Crédit de trésorerie	27 000	24 500	-9,3%	17 749	-27,6%	-18,9%
Banques (soldes créditeurs)	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Trésorerie – Passif	27 000	24 500	-9,3%	17 749	-27,6%	-18,9%
<i>En % du total bilan</i>	<i>8,4%</i>	<i>6,5%</i>		<i>4,6%</i>		
Total Passif	320 746	378 388	18,0%	385 087	1,8%	9,6%

Source : Medtech SA

En termes de taux d'endettement, l'évolution du Gearing de la société Medtech SA ressort comme suit :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Dettes de financement	54 299	75 847	39,7%	94 566	24,7%	32,0%
Compte courant d'associé passif	2 328	4 598	97,5%	6 438	40,0%	66,3%
Trésorerie – Passif	27 000	24 500	-9,3%	17 749	-27,6%	-18,9%
Trésorerie – Actif	4 908	39 126	697,2%	1 933	-95,1%	-37,2%
Titres et valeurs de placement	28	5 956	>100%	5 956	0,0%	1358,5%
Dettes nettes	78 691	59 862	-23,9%	110 864	85,2%	18,7%
Capitaux propres	212 402	231 269	8,9%	246 311	6,5%	7,7%
Gearing : DN / (DN+CP)	27,0%	20,6%		31,0%		

L'analyse de l'équilibre financier de la société Medtech SA évolue comme suit sur la période 2017-2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Financement permanent	266 701	307 116	15,2%	340 877	11,0%	13,1%
Actif immobilisé	237 103	241 416	1,8%	241 194	-0,1%	0,9%
Fonds de roulement	29 598	65 700	122,0%	99 683	51,7%	83,5%
Actif circulant	78 736	97 846	24,3%	141 959	45,1%	34,3%
Passif circulant	27 045	46 772	72,9%	26 460	-43,4%	-1,1%
Besoin de fonds de roulement	51 690	51 074	-1,2%	115 499	>100%	49,5%
FR/BFR	57,30%	128,60%		86,30%		
Trésorerie nette (hors TVP)	-22 092	14 626	-166,2%	-15 816	-208,1%	-15,4%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Medtech SA sur la période 2017 à 2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Vente de biens et services produits	14 006	17 682	26,2%	18 233	3,1%	14,1%
Chiffre d'affaires	14 006	17 682	26,2%	18 233	3,1%	14,1%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	0	5	n.a.	41	>100%	n.a.
Produits d'exploitation	14 006	17 687	26,3%	18 274	3,3%	14,2%
Achats consommés de matières et de fournitures	7 627	10 937	43,4%	12 583	15,0%	28,4%
Autres charges externes	2 671	3 694	38,3%	2 288	-38,1%	-7,4%
Impôts et taxes	452	98	-78,3%	96	-1,8%	-53,9%
Charges de personnel	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Dotations d'exploitation	391	406	3,7%	403	-0,7%	1,5%
Charges d'exploitation	11 142	15 135	35,8%	15 370	1,6%	17,5%
Résultat d'exploitation	2 865	2 552	-10,9%	2 904	13,8%	0,7%
Produits des titres de participation	24 793	18 655	-24,8%	15 486	-17,0%	-21,0%
Gains de change	0	10	n.a.	0	-100,0%	n.a.
Intérêts et autres produits financiers	1 958	1 013	-48,2%	1 110	9,6%	-24,7%
Produits financiers	26 751	19 678	-26,4%	16 596	-15,7%	-21,2%
Charges d'intérêts	4 411	3 443	-21,9%	4 284	24,4%	-1,5%
Pertes de change	0	2	n.a.	1	-40,4%	n.a.
Charges financières	4 411	3 445	-21,9%	4 285	24,4%	-1,4%
Résultat financier	22 340	16 233	-27,3%	12 311	-24,2%	-25,8%
Résultat courant	25 204	18 785	-25,5%	15 215	-19,0%	-22,3%
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres produits non courants	0	271	>100%	1	-99,6%	>100%
Produits non courants	0	271	>100%	1	-99,6%	>100%
Valeurs nettes d'amortissements des immos cédées	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres charges non courantes	87	0	-100,0%	0	-97,9%	-99,9%
Charges non courantes	87	0	-100,0%	0	-97,9%	-99,9%
Résultat non courant	-87	271	<-100%	1	-99,6%	n.a.
Résultat avant impôts	25 117	19 055	-24,1%	15 216	-20,1%	-22,2%
Impôts sur les résultats	204	188	-7,7%	174	-7,4%	-7,6%
Résultat net	24 913	18 867	-24,3%	15 042	-20,3%	-22,3%

Source : Medtech SA

Medtech SA n'a procédé à aucun changement de méthodes de comptabilisation au cours des trois dernières années.

II.1.3. Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

- Acquisition par la société Medtech SA de 5,52% du capital social et des droits de vote de la Société S2M SA au prix de 150,2 MAD par action, pour ramener la participation globale des Membres de l'action de concert à 47,06% franchissant ainsi le seuil des 40% dans le capital de la Société S2M SA ;
- La crise sanitaire provoquée par le Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les performances du groupe Medtech SA. En outre, Medtech est présent dans plusieurs pays et détient des participations dans des filiales diversifiées en termes d'activité limitant ainsi les répercussions éventuelles et futures de cette pandémie.

II.2. Informations relatives à Millennium Ventures SARL

II.2.1. Description des activités de Millennium Ventures SARL

Créée en 2000, la société Millennium Ventures SARL, actionnaire majoritaire de Medtech SA, est une holding diversifiée détenant des actifs dans différents segments cotés et non cotés :

- Actions dans des sociétés où M. Rkaïbi exerce une influence notable, notamment Medtech, dont il est fondateur ;
- Actions de sociétés cotées à la bourse de Casablanca ;
- Investissements dans des start-up avec des projets innovants axés sur les nouvelles technologies de l'information.

II.2.2. Structure de l'actionnariat de Millennium Ventures SARL

La structure de l'actionnariat de Millennium Ventures SARL se présente comme suit au 30 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Said Rkaïbi	3 800	95%
Autres	200	5%
Total	4 000	100%

Source : Millennium Ventures SARL

II.2.3. Présentation des comptes sociaux de Millennium Ventures SARL

Les comptes financiers présentés ci-dessous ne font pas l'objet d'une revue par un commissaire aux comptes et sont arrêtés par le gérant de la société.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Millennium Ventures SARL sur la période 2017 à 2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Immobilisations en non-valeur	169	1 439	>100%	1 080	-25,0%	>100%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	169	1 439	>100%	1 080	-25,0%	>100%
Immobilisations incorporelles	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Immobilisations corporelles	27 858	28 890	3,7%	1 386	-95,2%	-77,7%
Terrains	26 800	26 800	0,0%	0	-100,0%	-100,0%
Constructions	895	835	-6,7%	665	-20,4%	-13,8%
Matériel de transport	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	163	388	>100%	721	85,8%	>100%
Immobilisations corporelles en cours	0	867	n.a.	0	-100,0%	n.a.
Immobilisations financières	40 572	46 578	14,8%	46 968	0,8%	7,6%
Autres créances financières	23	23	0,0%	23	0,0%	0,0%
Titres de participation	40 549	46 555	14,8%	46 945	0,8%	7,6%
Écart de conversion - Actif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Actif immobilisé	68 599	76 907	12,1%	49 434	-35,7%	-15,1%
<i>En % du total bilan</i>	<i>42,8%</i>	<i>43,5%</i>		<i>31,7%</i>		
Stocks	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Créances de l'actif circulant	33 405	45 409	35,9%	50 018	10,2%	22,4%
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	163	721	>100%	12	-98,3%	-72,8%
Clients et comptes rattachés	733	1 552	>100%	819	-47,2%	5,7%
Personnel	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
État	2 397	2 700	12,6%	510	-81,1%	-53,9%
Comptes d'associés	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres débiteurs	30 107	40 418	34,2%	48 655	20,4%	27,1%
Comptes de régularisation actif	5	19	>100%	22	16,3%	>100%
Titres et valeurs de placement	57 596	53 980	-6,3%	54 188	0,4%	-3,0%
Écart de conversion – Actif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Actif circulant	91 001	99 389	9,2%	104 206	4,8%	7,0%
<i>En % du total bilan</i>	<i>56,8%</i>	<i>56,3%</i>		<i>66,9%</i>		
Chèques et valeurs à encaisser	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Banques, T.G & CP	495	382	-22,8%	2 131	>100%	>100%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	7	3	-56,2%	6	>100%	-2,2%
Trésorerie – Actif	502	385	-23,2%	2 138	>100%	>100%
<i>En % du total bilan</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>		<i>1,4%</i>		
Total Actif	160 101	176 681	10,4%	155 777	-11,8%	-1,4%

Source : Millennium Ventures SARL

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Capitaux propres	99 612	105 098	5,5%	103 496	-1,5%	1,9%
Capital social	400	400	0,0%	400	0,0%	0,0%
Réserve légale	106	106	0,0%	106	0,0%	0,0%
Autres réserves	11 475	11 475	0,0%	11 475	0,0%	0,0%
Report à nouveau	81 337	87 631	7,7%	93 118	6,3%	7,0%
Résultat net de l'exercice	6 294	5 487	-12,8%	-1 602	<-100%	n.a.
Total des capitaux propres	99 612	105 098	5,5%	103 496	-1,5%	1,9%
Capitaux propres assimilés	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Subventions d'investissement	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions réglementées	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Dettes de financement	32 715	26 920	-17,7%	13 069	-51,5%	-36,8%
Emprunts obligataires	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Autres dettes de financement	32 715	26 920	-17,7%	13 069	-51,5%	-36,8%
Provisions durables pour risques et charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions pour risques	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Provisions pour charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Écart de conversion – Passif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Financement permanent	132 327	132 018	-0,2%	116 566	-11,7%	-6,1%
<i>En % du total bilan</i>	<i>82,7%</i>	<i>74,7%</i>		<i>74,8%</i>		
Dettes du passif circulant	22 872	22 963	0,4%	24 212	5,4%	2,9%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 592	3 115	20,2%	3 395	9,0%	14,4%
Clients créditeurs, avances et acomptes	211	243	15,1%	250	3,0%	8,9%
Personnel	51	1	-98,4%	0	-83,1%	-94,8%
Organismes sociaux	3	9	>100%	9	-2,2%	69,9%
État	100	168	67,6%	58	-65,5%	-24,0%
Comptes d'associés	19 519	18 776	-3,8%	19 946	6,2%	1,1%
Autres créanciers	112	112	0,0%	112	0,0%	0,0%
Comptes de régularisation passif	285	540	89,3%	443	-18,0%	24,6%
Autres provisions pour risques et charges	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Écart de conversion – Passif	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Passif circulant	22 872	22 963	0,4%	24 212	5,4%	2,9%
<i>En % du total bilan</i>	<i>14,3%</i>	<i>13,0%</i>		<i>15,5%</i>		
Crédit d'escompte	0	0	n.a.	0	n.a.	n.a.
Crédit de trésorerie	0	21 700	n.a.	15 000	-30,9%	n.a.
Banques (soldes créditeurs)	4 902	0	-100,0%	0	n.a.	-100,0%
Trésorerie – Passif	4 902	21 700	>100%	15 000	-30,9%	74,9%
<i>En % du total bilan</i>	<i>3,1%</i>	<i>12,3%</i>		<i>9,6%</i>		
Total Passif	160 101	176 681	10,4%	155 777	-11,8%	-1,4%

Source : Millennium Ventures S.A.R.L.

En termes d'endettement, l'évolution de la dette nette de la société Millennium Ventures SARL ressort comme suit :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Dettes de financement	32 715	26 920	-17,7%	13 069	-51,5%	-36,8%
Compte courant d'associé passif	19 519	18 776	-3,8%	19 946	6,2%	1,1%
Trésorerie – Passif	4 902	21 700	342,7%	15 000	-30,9%	74,9%
Trésorerie – Actif	502	385	-23,3%	2 138	455,3%	>100%
Titres et valeurs de placement	57 596	53 980	-6,3%	54 188	0,4%	-3,0%
Dette nette	-962	13 031	<-100%	-8 310	<-100%	<-100%
Capitaux propres	99 612	105 098	5,5%	103 496	-1,5%	1,9%

L'analyse de l'équilibre financier de la société Millennium Ventures SARL évolue comme suit sur la période 2017-2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Financement permanent	132 327	132 018	-0,2%	116 566	-11,7%	-6,1%
Actif immobilisé	68 599	76 907	12,1%	49 434	-35,7%	-15,1%
Fonds de roulement	63 729	55 111	-13,5%	67 132	21,8%	2,6%
Actif circulant	91 001	99 389	9,2%	104 206	4,8%	7,0%
Passif circulant	22 872	22 963	0,4%	24 212	5,4%	2,9%
Besoin de fonds de roulement	68 129	76 426	12,2%	79 994	4,7%	8,4%
FR/BFR	93,5%	72,1%		83,9%		
Trésorerie nette (hors TVP)	-4 400	-21 315	<-100%	-12 862	39,7%	-71,0%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Millennium Ventures S.A.R.L sur la période 2017 à 2019 :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Vente de biens et services produits	14 324	13 128	-8,4%	12 449	-5,2%	-6,8%
Chiffre d'affaires	14 324	13 128	-8,4%	12 449	-5,2%	-6,8%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	34	1 576	>100%	4	-99,8%	-66,8%
Produits d'exploitation	14 358	14 704	2,4%	12 453	-15,3%	-6,9%
Achats consommés de matières et de fournitures	7 733	3 674	-52,5%	3 586	-2,4%	-31,9%
Autres charges externes	12 606	10 701	-15,1%	9 100	-15,0%	-15,0%
Impôts et taxes	326	296	-9,2%	888	>100%	65,1%
Charges de personnel	299	300	0,4%	286	-4,8%	-2,2%
Dotations d'exploitation	296	644	>100%	543	-15,6%	35,5%
Charges d'exploitation	21 260	15 615	-26,6%	14 403	-7,8%	-17,7%
Résultat d'exploitation	-6 902	-911	86,8%	-1 950	<-100%	-46,8%
Produits des titres de participation	1 915	3 952	>100%	866	-78,1%	-32,7%
Intérêts et autres produits financiers	13 088	6 257	-52,2%	2 182	-65,1%	-59,2%
Produits financiers	15 004	10 210	-32,0%	3 049	-70,1%	-54,9%
Charges d'intérêts	1 596	1 543	-3,3%	1 598	3,6%	0,1%
Autres charges financières	49	91	84,7%	0	-100,0%	-100,0%
Charges financières	1 645	1 633	-0,7%	1 598	-2,1%	-1,4%
Résultat financier	13 358	8 576	-35,8%	1 450	-83,1%	-67,0%
Résultat courant	6 456	7 665	18,7%	-500	<-100%	n.a.
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	n.a.	27 500	n.a.	n.a.
Autres produits non courants	0	0	n.a.	0	-100,0%	n.a.
Produits non courants	0	0	n.a.	27 500	>100%	n.a.
Valeurs nettes d'amortissements des immob. Cédées	0	0	n.a.	28 523	n.a.	n.a.
Autres charges non courantes	16	2 063	>100%	1	-99,9%	-71,3%
Charges non courantes	16	2 063	>100%	28 525	>100%	>100%
Résultat non courant	-16	-2 062	<-100%	-1 025	50,3%	<-100%
Résultat avant impôts	6 440	5 603	-13,0%	-1 525	<-100%	n.a.
Impôts sur les résultats	147	117	-20,4%	77	-33,6%	-27,3%
Résultat net	6 294	5 487	-12,8%	-1 602	<-100%	n.a.

Source : Millennium Ventures S.A.R.L

II.2.4. Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

- Acquisition par la société Millennium Ventures SARL de 2,93% du capital social et des droits de vote de la Société au prix de 150,2 MAD par action, pour ramener la participation globale des Membres de l'action de concert à 47,06% franchissant ainsi le seuil des 40% dans le capital de la société S2M ;
- Millennium Ventures SARL détient, entre autres, des participations dans des sociétés start up orientées vers la digitalisation dont certaines ont pu imposer leur savoir-faire et renforcer leur positionnement dans la conjoncture actuelle de crise sanitaire liée à la Covid-19.

III. Présentation de la Société Visée

Fondée en 1983 à Casablanca, la Société Maghrébine de la Monétique (S2M) est un acteur majeur en solutions monétiques qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du paiement électronique. En effet, la Société conceptualise et développe des solutions pour gérer la transaction électronique sécurisée couvrant les différents canaux de paiement jusqu'à l'émission et personnalisation des moyens de paiement grâce à un outil industriel conforme aux normes internationales et à la pointe de la technologie.

III.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Société Maghrébine de Monétique - S2M
Siège social	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Président du Directoire	Abdelaziz Daddane
Téléphone	(212) 0522 87 83 00
Fax	(212) 0522 87 83 33
Site Internet	s2mworldwide.com
Adresse électronique	contact@s2m.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	Septembre 1983
Durée de vie	99 ans
N° du registre du commerce	43 625 à Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 31 décembre 2019	40 603 500 MAD
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au niveau du siège social de la Société.
Objet social	Selon l'article 4 des statuts, la Société a pour objet : <ul style="list-style-type: none">- Le traitement de l'information par ordinateur et notamment de l'information multiple résultant des cartes de paiement et des cartes d'identification et de transactions électroniques,- Le transfert, le développement et l'hébergement d'applications informatiques pour les travaux et les entreprises précédemment énoncés,- La création et l'adaptation de logiciels spéciaux à ces mêmes travaux en vue de leur exploitation tant au Maroc qu'à l'étranger,- L'importation, l'exportation et le commerce en général de tous logiciels, matériels informatiques et de télécommunication,- L'impression sous toutes formes, l'édition, la reliure et la publication de tout ouvrage, journal, revue, information et documents divers,

-
- L'impression, la fabrication, la commercialisation de tous moyens de paiement,
 - Toute opération de miniaturisation de manuscrits, cartes, pièces, photographies, et documents quelconques, sur papier, carton, microfilms ou autrement,
 - L'étude et l'exécution, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, de tous travaux de mise en œuvre, d'exploitation, de montage, de reproduction, de développement, de classement et de conservation, de films, clichés, photographies, microfilms, microfiches, et autres procédés de miniaturisation et microminiaturisation à usage, artistique, industriel, publicitaire, documentaire, judiciaire, scientifiques et autres,
 - L'édition, sous toutes ses formes, la commercialisation des informations issues de l'ordinateur ou d'équipements périphériques et provenant de tous supports d'information, de quelque nature qu'ils soient, notamment magnétiques, optiques, etc....,
 - Plus généralement, toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter la réalisation.
-

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise aux dispositions légales et réglementaires suivantes relatives au marché financier :

- Textes législatifs**
- Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
 - le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2169/16 du 14 juillet 2016 ;
 - le Dahir n°1-16-151 du 21 Kiada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
 - Règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
 - Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 28 décembre 2012 ;
 - Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un Dépositaire Central et à l'institution d'un régime Général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
 - Règlement général du Dépositaire Central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
 - Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
 - Circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux 03-19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.
-

III.2. Présentation de l'activité de S2M

L'offre monétique de S2M répond aux besoins émergents et aux nouveaux défis de toutes les parties prenantes de l'écosystème de paiement en quête de performance. La Société met à disposition de ses clients des solutions et des services monétiques axés autour de trois métiers :

- S2M Secure Digital Solutions (SDS), dédiée au conseil, au développement, à l'intégration, à la formation et à la maintenance des solutions de paiement électronique développées en propre par la société S2M ;
- S2M Payment As a Service (PAAS), spécialisée dans les activités d'outsourcing des solutions de paiement électronique en mode SaaS (incluant notamment les services d'hébergement, de supervision, d'exploitation et de traitement back-office) ;

- S2M Payment Means, consacrée aux services de personnalisation des moyens de paiement (carte et chèque) et aux prestations d'édition et de maintenance des terminaux de paiement.

L'offre de la société évolue pour adresser la disruption de l'écosystème du paiement et répondre aux nouveaux enjeux et attentes du marché au Maroc et à l'international, notamment en termes de digitalisation, de mobilité et d'instantanéité.

La société propose aussi à ses clients des activités support pour les accompagner tout au long de leurs projets de digitalisation et de modernisation de leur plateforme de paiement électronique conformément au triptyque « Coût, qualité et délai » et aux normes internationales en termes de haute disponibilité, de sécurité et de protection des données sensibles. Le support consiste en particulier (i) à former les clients afin de les familiariser avec les pratiques inhérentes à la monétique, dispensées selon plusieurs formules (présentiel/e-learning, inter-entreprises...) pour leur transmettre les conseils indispensables au bon déploiement de cette activité et (ii) à proposer un support constant et personnalisé via de multiples canaux de communication (extranet, mail, téléphone...) accessibles 24h/24.

S2M compte parmi ses clients des entreprises leader dans leur domaine respectif et propose ses services à une panoplie d'acteurs nationaux et internationaux exerçant dans différents secteurs notamment les institutions financières, les opérateurs télécom et de transfert d'argent, les compagnies pétrolières, les agrégateurs et facturiers, les sociétés de retail, les universités ainsi que le e-gov.

III.3. Présentation des filiales de S2M

Filiales	Activité	Participation au capital
S2M Tunisie SARL	Solutions monétiques	100%
African Card company	Moyens de paiements	51%
S2M Transactions GCC	Outsourcing	51%

Source : S2M

III.4. Principaux faits marquants de l'exercice 2019

Concernant les principaux faits marquants au cours de l'exercice 2019, S2M a :

- Poursuivi son investissement soutenu en matière de recherche et développement pour l'ensemble de ses activités représentant 4% du chiffre d'affaires global ;
- Renforcé ses effectifs par le recrutement de 88 personnes qui sont principalement des ingénieurs en charge de l'édition et l'intégration logicielle ;
- Participé à des événements au niveau national et international en tant que visiteur ou encore exposant dans différents salons tels que l'Africa Pay & ID Expo "Apide" à Marrakech, Payment Seamless à Dubai, Azerbaïdjan et Australie ainsi que des Roadshows au Népal et en Algérie;
- Consolidé son positionnement dans les derniers pays conquis, comme le Népal avec la signature d'une 3ème référence et l'Irak avec le déploiement du 3ème switch ;
- Opéré un changement de méthode visant la refonte de la gestion des stocks des projets encours ainsi que de la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires, avec un passage de la méthode d'avancement à la méthode d'achèvement.

III.5. Réalisations financières

Le tableau suivant indique l'évolution des indicateurs financiers sur les trois derniers exercices :

KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Chiffre d'affaires	214 278	229 625	7,2%	193 397	-15,8%	-5,0%
Produits d'exploitation	226 304	232 067	2,5%	233 927	0,8%	1,7%
Charges d'exploitation	191 574	200 088	4,4%	227 751	13,8%	9,0%
Excédent brut d'exploitation	49 437	51 313	3,8%	24 307	-52,6%	-29,9%
Résultat d'exploitation	34 729	31 979	-7,9%	6 176	-80,7%	-57,8%
Résultat financier	-5 979	-5 024	16,0%	-9 069	-80,5%	-23,2%
Résultat non courant	-4 692	-4 573	2,5%	-23 587 ⁵	<-100%	<-100%
Résultat net	19 538	20 313	4,0%	-27 945	<-100%	n.a.

Source : S2M

Le résultat net sur les 3 dernières années a été impacté par la politique prudentielle de gestion du risque traduite par les provisions sur les postes créances clients et encours.

En 2019, le changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires a impacté aussi bien le résultat d'exploitation (+4 614 KMAD) que le résultat non courant (-13 861 KMAD) soit un impact global de -9 248 KMAD sur le résultat net de l'exercice.

De même, la variation du chiffre d'affaires enregistrée en 2019 s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs dont notamment :

- La croissance du chiffre d'affaires de Payment Means due essentiellement à l'introduction de la nouvelle technologie des cartes « Contactless », l'accroissement de l'émission instantanée des cartes à distance et le passage en production des cartes RAMED.
- La régression de l'activité de SDS expliquée par le retard de clôture d'un certain nombre de projets.
- La baisse de l'activité négoce à caractère non récurrent.

Le tableau suivant indique l'évolution de l'équilibre financier sur les trois derniers exercices :

KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	TCAM 17/19
Financement permanent	89 446	96 513	7,9%	66 846	-30,7%	-13,6%
Actif immobilisé	41 481	38 777	-6,5%	31 801	-18,0%	-12,4%
Fonds de roulement fonctionnel	47 965	57 736	20,4%	35 045	-39,3%	-14,5%
Actif circulant	183 544	194 310	5,9%	199 395	2,6%	4,2%
Passif circulant	76 113	83 260	9,4%	116 572	40,0%	23,8%
Besoin de financement global	107 431	111 050	3,4%	82 823	-25,4%	-12,2%
Trésorerie nette	-59 466	-53 314	-10,3%	-47 778	-10,4%	-10,4%

Source : S2M

Le fond de roulement a connu une baisse de 30,7% en 2019 due principalement à la baisse des capitaux propres (29,6 MMAD) et aux remboursements des échéances 2019 de crédit CMT (1,7 MMAD).

⁵ Intégrant essentiellement, outre l'impact de changement de méthode, une perte sur créances irrécouvrables d'un montant de -14,8 MMAD et une plus-value de cession constatée suite à une opération de lease-back sur un bien immobilier pour un montant de 11,5 MMAD.

Quant au besoin de fonds de roulement, il a diminué de 25,4% en raison principalement de l'augmentation du passif circulant de 33 MMAD) qui a été partiellement absorbé par la croissance de l'actif circulant de 5 MMAD suite à l'augmentation de stock des projets de 15 MMAD.

Par conséquent, ces éléments ont eu un impact positif sur la trésorerie nette qui est passée de -53,3 MMAD au 31/12/2018 à -47,8 MMAD à fin 2019.

IV. Lien des Initiateurs avec la Société Visée

IV.1. Liens capitalistiques

A la date de préparation de la présente note d'information, les Initiateurs détiennent directement, 47,06% du capital et des droits de vote de la Société, soit 39,63% par Medtech SA et 7,43% par Millennium Ventures SARL.

IV.2. Liens financiers

Les flux financiers liant Medtech SA et S2M SA s'inscrivent notamment dans le cadre de conventions réglementées conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019, et reconduite en 2020. Ces conventions sont présentées ci-après :

- **Convention de prêt :**

- ✓ Nature de la convention : prêt à court terme octroyé par Medtech SA au profit de S2M SA.
- ✓ Date de conclusion de la convention : 18 juillet 2016, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2016.
- ✓ Durée de la convention : durée indéterminée.
- ✓ Conditions de rémunération : Un taux d'intérêt de 5,5% HT.
- ✓ Solde du prêt au 31 décembre 2019 : 3 267 255 dirhams

- **Convention d'assistance technique et commerciale et prestations de services**

- ✓ Nature de la convention : Contrat cadre d'assistance technique et commerciale et prestations de services au profit de S2M.
- ✓ Date de conclusion de la convention : 01 août 2016.
- ✓ Durée de la convention : moins d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- ✓ Conditions de rémunération : Une rémunération fixe de 950 000 HT
- ✓ Solde de la créance au 31 décembre 2019 : 2 280 000 dirhams TTC

A noter qu'il n'existe pas de conventions réglementées conclues entre Millennium Ventures SARL et S2M SA à fin 2019.

Tous les flux financiers entre S2M et les initiateurs font l'objet de conventions réglementées.

IV.3. Liens entre les membres des organes de gouvernance

La composition du Conseil de Surveillance de la Société S2M SA est la suivante :

Membre du Conseil de surveillance	Fonction actuelle chez S2M	Date de nomination ou de renouvellement	Date d'expiration du mandat actuel	Lien entre le membre du conseil de surveillance et les initiateurs
M. Saïd Rkaibi	Président du conseil de surveillance	27 juin 2019	AGO statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021	- Président Directeur Général de Medtech SA - Fondateur et Associé gérant de Millennium ventures SARL
M. Rachid Abou El Bal	Membre du conseil de surveillance	27 juin 2019	AGO statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021	- Actionnaire et vice-président de Medtech SA
M. Redouane Bennani	Membre du conseil de surveillance	27 juin 2019	AGO statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021	- Secrétaire général de Medtech SA
Mme Isabelle Portebois	Membre du conseil de surveillance	28 juin 2018	AGO statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020	- Consultante externe

IV.4. Liens en matière d'exercice de contrôle

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires liant Medtech SA, Millennium Ventures SARL et le reste des actionnaires de la société S2M SA.

Partie VII. Intentions des Initiateurs

I. Intentions des initiateurs

I.1. Intentions des Initiateurs en matière de prise de contrôle de la Société

Medtech SA s'engage à acquérir l'ensemble des actions apportées par les actionnaires de S2M SA dans le cadre de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.

I.2. Intentions des Initiateurs en matière de poursuite des achats des titres de la Société suite à la clôture de l'Offre

Les initiateurs ont l'intention de poursuivre l'achat des titres S2M SA à la suite de la clôture de l'OPA Obligatoire.

I.3. Intention des Initiateurs en matière de représentation dans les organes de gouvernance de la société visée

Aucun changement au niveau du directoire et du conseil de surveillance de la société visée n'est prévu par les initiateurs à la clôture de l'Offre.

I.4. Intentions des Initiateurs en matière de maintien de la Société à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca

Les initiateurs ont l'intention de maintenir la société S2M SA à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

I.5. Intentions des Initiateurs sur les 12 mois suivant l'Offre :

Au terme de l'opération, les initiateurs actionnaires de S2M SA s'inscrivent dans une continuité et une poursuite de l'activité de la société visée par l'OPA Obligatoire.

Les orientations stratégiques de la société S2M SA ne devraient pas être modifiées au terme de l'opération. De même, le directoire et le conseil de surveillance seront maintenus.

Aucune nouvelle mesure particulière n'est envisagée en ce qui concerne le personnel et les dirigeants de la société visée S2M SA.

Aucune opération de restructuration n'est prévue par les initiateurs au moins dans les 12 mois suivant l'Offre Publique d'Achat Obligatoire.

En termes de synergies entre les initiateurs et S2M SA, les initiateurs ambitionnent de renforcer le positionnement du groupe dans le secteur innovant des solutions de paiement et de la Fintech.

En termes de politique de distribution des dividendes, celle-ci sera effectuée en fonction des résultats futurs de S2M SA ainsi que de sa capacité future à distribuer des dividendes.

Enfin, les initiateurs (à savoir Medtech SA et Millennium Ventures SARL) n'envisagent aucune opération de fusion avec la société visée S2M SA.

II. Financement de l'Offre

Pour rappel, Medtech SA et Millennium Ventures SARL agissent de concert dans le cadre de l'OPA Obligatoire.

D'un commun accord entre les Initiateurs, Medtech SA a été désignée seul acquéreur des actions apportées à l'OPA Obligatoire. Toutefois, l'ensemble des Initiateurs susmentionnés demeurent solidairement tenus à toutes les obligations qui leur incombent dans le cadre de l'Opération.

Dans ce contexte, dans le cas où l'ensemble des actions sont apportées par les autres actionnaires de S2M hormis Chadha Holding, à savoir 264 414 actions, représentant 32,6% du capital et des droits de vote de S2M, Medtech SA s'engage à acquérir l'ensemble de ces actions. Le prix unitaire par action est fixé à 160,0 MAD, soit un total maximal de 42,3 MMAD.

Medtech SA financera cette acquisition en ayant principalement recours à de la dette bancaire. En effet Medtech SA a conclu un contrat d'ouverture de crédit avec BoA pour le financement de l'Offre à hauteur d'un maximum de 40,6 MMAD.

Medtech SA s'engage à financer le reliquat en ayant recours à ses propres ressources.

Cette dette bancaire sera garantie par un nantissement portant sur les actions S2M détenues par Medtech SA.

Par conséquent, le Gearing maximum de Medtech SA à l'issue de l'opération, si l'ensemble des titres étaient apportés par les autres actionnaires de la Société et toutes choses égales par ailleurs, devrait s'établir à 38,1% contre 31,0% au 31/12/2019.

Le tableau ci-dessous présente ladite évolution théorique du Gearing de Medtech SA :

En KMAD	Avant opération (31/12/2019)	Financement de l'OPA Obligatoire	Après opération
Dette nette	110 864		151 490
Dettes de financement	94 566	40 626	135 192
Compte courant d'associé passif	6 438		6 438
Trésorerie Passif	17 749		17 749
Trésorerie Actif	1 933		1 933
Titres et Valeurs de Placement	5 956		5 956
Fonds propres	246 311		246 311
Gearing⁶	31,0%		38,1%

Les comptes de Medtech SA seront les seuls à être impactés par cette opération suite à son engagement d'acquérir l'ensemble des actions de S2M.

III. Perspectives chiffrées

Compte tenu du contexte actuel (crise sanitaire causée par le Covid-19) et du manque de visibilité qui en découle sur l'économie marocaine et mondiale, et par conséquent sur le secteur d'activité de S2M SA, et bien que la société semble opérer sur un marché qui n'a été impacté que faiblement par la crise à court terme, il semble difficile à l'heure actuelle d'anticiper les tendances à moyen terme et de ce fait d'établir des perspectives chiffrées sur 3 exercices.

Néanmoins, et conformément à la communication des indicateurs du 1er trimestre 2020 (lien : <https://s2mworldwide.com/wp-content/uploads/2020/06/Communiqu%C3%A9-financier-T1->

⁶ Gearing : Dette Nette / Dette Nette + Capitaux Propres

2020.pdf), le chiffre d'affaires et le carnet de commande ont connu une croissance respective de +6,2% et 31,1% par rapport au 1^{er} trimestre 2019, et ce à la faveur d'un Plan de Continuité de l'Activité.

Par ailleurs, il est à noter que les initiateurs ne contrôlaient pas S2M pendant les 12 derniers mois.

Partie VIII. Avis des organes de gouvernance

I. Avis des organes de l'initiateur

I.1. Avis des organes de Medtech SA

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 14 MAI A 11 Heures

Les Administrateurs de la société Medtech SA, Société Anonyme au capital de 6.041.600 Dirhams divisé en 60.416 (soixante mille quatre cent seize) actions de 100 (cent) Dirhams chacune, dont le siège social est sis à Casablanca, 74, Bd. Abdelmoumen, 20340 (« la Société »), se sont réunis sur convocation du Président du Conseil d'Administration, audit siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant le déclenchement d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant les actions de la société S2M SA ;
- Prise d'acte du caractère obligatoire de l'OPA visant les actions de la société S2M SA (ci-après « l'OPA ») et autorisation de lancement de ladite OPA par l'action de concert constituée de la Société Medtech SA et la société Millennium Ventures SARL ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Sont présents ou représentés les administrateurs suivants :

- Monsieur Saïd RKAIBI, Président
- Millennium Ventures SARL, représentée par Monsieur Saïd RKAIBI
- Monsieur Hatim BEN AHMED
- Monsieur Saâd BENDIDI
- Monsieur Rachid ABOU EL BAL.

Seuls administrateurs de la Société.

Etaient également présents à cette réunion :

- Monsieur Redouane BENNANI
- Melle Lamia CHADDANI
- Mme Isabelle PORTEBOIS BENJELLOUN

Le Conseil, réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Saïd RKAIBI préside la séance et Monsieur Redouane BENNANI est désigné en tant que secrétaire.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président expose les raisons qui confèrent à l'OPA visant les actions de la société S2M, le caractère obligatoire et suggère les modalités de lancement de ladite opération telles qu'elles ressortent du rapport du Conseil d'Administration dont il donne lecture.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu son président, prend acte du caractère obligatoire de l'OPA suite au franchissement du seuil de 40% du capital et des droits de vote de la société S2M SA, par l'action de concert constituée de Medtech SA et Millennium Ventures SARL (ci-après les « Initiateurs ») et autorise le Président du Conseil d'Administration à lancer l'OPA Obligatoire visant 429 918 actions de la société S2M, dans une fourchette de prix entre 150 MAD et 160 MAD l'action.

Compte tenu du caractère obligatoire de l'OPA, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par les Initiateurs dans le cadre de cette opération.

Conformément aux accords intervenus entre les Initiateurs, le Conseil d'Administration approuve l'engagement par Medtech SA d'acquérir seule de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées à l'OPA par les actionnaires de la société S2M S.A.

Le Conseil d'Administration autorise également son Président à prendre les mesures nécessaires pour arrêter les modalités de l'opération à soumettre à l'AMMC (en concertation avec les organes sociaux de Millennium Ventures SARL) et effectuer toutes les formalités rendues nécessaires pour sa réalisation, étant précisé que les modalités définitives de l'OPA ne devraient être fixées qu'après accord de l'AMMC.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 Heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal établi en 5 exemplaires originaux et signés par deux Administrateurs et le secrétaire de séance.

I.2. Avis des organes de Millennium Ventures SARL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 14 MAI A 15 Heures

Messieurs les associés de la société à responsabilité limitée Millennium Ventures SARL au capital de 400.000,00 Dirhams divisé en 4000 parts de 100 Dirhams chacune, dont le siège social est sis à Casablanca, 74, Boulevard Abdelmoumen, 20340.

Se sont réunis audit siège social sur convocation qui leur a été faite par le gérant.

Monsieur Saïd RKAIBI gérant, préside l'Assemblée.

CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le gérant confirme la présence ou la représentation de tous les associés, ayant émergé le registre des présences à savoir :

- Monsieur Saïd RKAIBI : 3.800 parts
- Madame Wafa BELMAACHI : 200 parts

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement et valablement constituée.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie conformément à la loi et aux dispositions statutaires, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance concernant le déclenchement d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant les actions de la société S2M SA ;
- Prise d'acte du caractère obligatoire de l'OPA visant les actions de la société S2M SA (ci-après « l'OPA ») et autorisation de lancement de ladite OPA par l'action de concert constituée de Millennium Ventures SARL et la société Medtech SA et ;
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Après lecture du rapport du gérant et divers échanges de vues sur toutes les questions portées à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole.

Monsieur le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le gérant expose les raisons qui confèrent à l'OPA visant les actions de la société S2M, le caractère obligatoire et suggère les modalités de lancement de ladite opération telles qu'elles ressortent du rapport de gérance dont il donne lecture.

L'Assemblée des associés, après en avoir entendu le Gérant, prend acte du caractère obligatoire de l'OPA suite au franchissement du seuil de 40% du capital et droits de vote de la société S2M SA, par l'action de concert constituée de Medtech SA et Millennium Ventures SARL (ci-après les « Initiateurs ») et autorise le Gérant à lancer l'OPA Obligatoire visant 429 918 actions de la société S2M, dans une fourchette de prix entre 150 MAD et 160 MAD l'action.

Compte tenu du caractère obligatoire de l'OPA, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par les Initiateurs dans le cadre de cette opération.

Les actions de la société S2M SA objet de l'OPA porteront jouissance à compter du 01 janvier 2020.

Conformément aux accords intervenus entre les Initiateurs, l'Assemblée des associés approuve la renonciation par Millennium Ventures SARL au profit de Medtech SA, à l'achat des actions apportées à l'OPA par les actionnaires de la société S2M S.A, et ce de manière ferme et irrévocable.

L'Assemblée des associés autorise également le Gérant à prendre les mesures nécessaires pour arrêter les modalités de l'opération à soumettre à l'AMMC (en concertation avec les organes sociaux de Medtech SA)

et effectuer toutes les formalités rendues nécessaires pour sa réalisation, étant précisé que les modalités définitives de l'OPA ne devraient être fixées qu'après accord de l'AMMC.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE COMME SUIV : :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représenté par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés « pour »	Nombre total de votes valablement exprimés « contre »	Nombre total d'abstentions
4 000	100%	4 000	0	0

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous les pouvoirs au porteur d'une expédition, d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légalement requises.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE COMME SUIV : :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représenté par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés « pour »	Nombre total de votes valablement exprimés « contre »	Nombre total d'abstentions
4 000	100%	4 000	0	0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 Heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

II. Avis des organes de la société visée

Le Directoire de la Société Maghrébine de Monétique, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, la « Société », au capital de 40.603.500,00 MAD, ayant son Siège social à Casablanca, Casa Near Shore Park – 2C – 306 - 1100, Boulevard El Qods, Quartier Sidi Maârouf, s'est réuni au siège social le 15 mai à 16 heures, sur convocation du Président.

Sont présents

- Monsieur Abdelaziz DADDANE
- Monsieur Mohamed CHAMI
- Monsieur Mohamed AMARTI RIFI

La totalité des Membres du Directoire en fonction, étant effectivement présent. Le Directoire peut valablement délibérer sur les questions inscrites dans l'ordre du jour.

Monsieur Abdelaziz DADDANE, en sa qualité de Président du Directoire, préside la séance.
Monsieur Mohamed CHAMI est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Prise d'acte du caractère obligatoire de l'Offre Public d'Achat visant les actions de la Société S2M SA par l'action de concert constituée de la Société MEDTECH SA et la société MILLENNIUM VENTURES S.A.R.L (ci-après « l'OPA »);

-Formalités

Il est mis à la disposition des membres du Directoire :

- Les statuts de la Société
- Projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société S2M

PREMIERE RESOLUTION

Le Président informe les membres du Directoire qu'en date du 12 Mai 2020, les sociétés MEDTECH SA et MILLENNIUM VENTURES SARL ont chacune procédé à l'acquisition de 5.52% et 2.93% respectivement du capital et des droits de vote de la Société, ce qui a ramené la participation globale desdites sociétés à 47,06% dans le capital et droits de vote de la Société.

De ce fait le Directoire de la Société prend acte, à raison des dispositions de la loi n°26.03 et notamment de ses articles 18 et suivants, de l'obligation de lancement d'une offre publique d'achat obligatoire sur les actions de la Société, non encore détenues par MEDTECH SA et MILLENNIUM VENTURES SARL, agissant de concert au sens de l'article 10 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, à savoir 429.918 actions, représentant 52,94% du capital et des droits de vote de la société.

Sur la base des intentions communiquées par les actionnaires MEDTECH SA et MILLENNIUM VENTURES SARL, agissant de concert, les membres du Directoire expriment l'adhésion de S2M aux objectifs et intentions des initiateurs dans le cadre de cette opération.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Le Directoire décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 Heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal établi en 5 exemplaires originaux et signés par les membres du Directoire et le secrétaire de séance.

Partie IX.

Annexes

Ordre de vente

Offre Publique d'Achat Obligatoire initiée par les membres de l'action de concert représentés par Medtech SA

1. Vendeur

Raison sociale :
Dépositaire :
Ou Nom et prénom :
N° de compte :
Téléphone :
Code identité¹ :
Télécopie :
Numéro d'identité :
Adresse :
Qualité du souscripteur :

2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée par les Membres de l'action de concert représentés par Medtech SA et visant les actions de S2M, à la vente de mes actions S2M au prix de 160 dirhams par action, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente ⁷	Dépositaire	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateurs, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres S2M dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le dépositaire desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 28/09/2020 au 16/10/2020 inclus.
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente
- L'attestation de blocage des titres délivrée par le dépositaire constituera une instruction de Règlement / Livraison pour son dépositaire.
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de S2M, apportant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

Signature et Cachet de l'organisme collecteur

Signature et Cachet du vendeur

Date et heure

¹Registre de Commerce pour les personnes morales résidentes
N° et date d'agrément pour les OPCVM
N° de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines
N° de passeport pour les personnes physiques non marocaines et non résidentes
N° de la carte résidence pour les personnes physiques non marocaines et résidentes

Avertissement de l'AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité du Marché des Capitaux, est mise à disposition des actionnaires, sans frais, au siège de S2M et auprès de la Bourse de Casablanca, ainsi que sur le site de l'AMMC <http://www.ammc.ma>

⁷ Quantité bloquée pendant la durée de l'offre

Rapport financier annuel de S2M relatif à l'exercice 2019

Exercice	Lien de consultation
2019	https://s2mworldwide.com/wp-content/uploads/2020/05/Rapport-FInancier-Annuel-2019-New.pdf